Jean-Baptiste André Godin à Léonce Wateau, 14 mai 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Wateau, Léonce *est destinataire de cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Léonce Wateau, 14 mai 1856, 1856-05-14

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/33939

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)
Collation2 p. (26r, 27v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 mai 1856
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireWateau, Léonce
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméSur l'acquisition du Clos Dauphin à Guise. Godin discute de la proposition que Guérin a faite à Borgnon pour l'acquisition du Clos Dauphin, d'une superficie proche de 5 hectares : le prix de 42 000 F lui semble élevé compte tenu des travaux d'un montant de 300 000 à 400 000 F qu'il faudrait faire pour protéger le terrain des crues de la rivière, et en comparaison avec le prix des terrains contigus sur la route de Bohain qui se vendent moins de 5 000 F l'hectare. Godin indique à Wateau qu'il ne fera pas d'offre supérieure à 42 000 F, qu'il souhaite faire rapidement l'acquisition, qu'il paiera la somme entière après régularisation du contrat, qu'il veut jouir immédiatement de la propriété sans réserve, et qu'il tient à rester inconnu dans cette affaire.
SupportLa date de la lettre est manuscrite au crayon bleu en haut du folio 26r.

Mots-clés

Finances d'entreprise
Personnes citées

- Borgnon [monsieur]
- Guérin [monsieur]

Lieux citésBohain-en-Vermandois (Aisne)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomWateau, Léonce
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéInconnue
BiographieRéside à Guise (Aisne) au milieu du XIXe siècle. En 1856, Godin lui demande de servir d'intermédiaire auprès d'un propriétaire pour l'acquisition du terrain sur lequel l'industriel envisage de construire des habitations. Son prénom est Léonce selon une lettre d'Esther Lemaire à Émile Godin (12 novembre 1855). Il est actionnaire de la Société de colonisation européo-américaine du Texas.
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/07/2022

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/33939?context=pdf

Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/33939?context=pdf

14 mai 1856

26

Chère Monsieur Nathan

Je vous remercie des soins que vous avez mis à me transmettre le sommaire de la réponse que M. Guérin a faite à M. Bergnon au sujet de l'offre que vous lui avez fait faire pour moi par suite de l'entretien que nous avons eu ensemble. Mais hélas les choses n'ont pas tout à fait ce que je pensais eu. et la réponse de M. Guérin me semble laisser peu de chance pour que cette affaire ~~s'arrange~~. Tabord vous m'avez dit que le clos d'Aupinin contenait 22 ~~hectares~~ ou 5 ha 3333 au lieu de 4 ha 7561 portés au plan que M. Guérin a envoyé. et que j'ai sous les yeux, ce qui fait un ancienne de différence le prix de 42 mille francs est donc supérieur à ce que j'avais eu pouvoir offrir, ensuite j'ai examiné de plus près les frais à faire pour soustraire cette propriété aux inondations de chaque crue de la rivière et j'ai vu que cela ne pouvait être obtenu qu'au prix énorme d'une dépense de 30 à 40 mille francs. c'est sans doute ce que M. Guérin ne sait pas et à quoi vous n'avez pas pensé vous même puisque vous m'engagez à regretter la division qu'il a fait de sa propriété en traçant une impasse sur le plan que vous m'avez transmis.

Vous le savez je n'ai pas eu la pensée d'acheter cela pour m'engager dans une impasse et je risquerais fort de le faire dans une semblable spéculation. Après ce que vous me dites cette propriété ne donne qu'un revenu de 800 francs ce que je ne savais pas non plus c'est donc une petite somme d'intérêts d'environ 1500 que je prélèverait chaque année en attendant les acheteurs et cela augmenterait singulièrement le prix de la propriété. on consent un sacrifice semblable lorsqu'il s'agit de la satisfaction d'un projet personnel ce qui ne peut m'engager à offrir un prix semblable de cette propriété, mais je

ne veux pas faire une folie et vous devez bien savoir que je puis en faire une puisque vous avez fait remarquer que les terrains contigus bordant la route de Bohain sont été vendus depuis deux ans que 1200 francs le jalonné moins de vingt mille francs l'hectare.

il résulte donc pour moi de ces considérations que puisque vous avez eu droit offrir 62 mille francs de la propriété je ne veux pas rendre devant vos offre mais que je ne la dépasserai pas et que de mon coté je ne me considérerai plus comme engagé dès dans les quinze jours ~~il n'est pas compté~~ d'aujourd'hui je ne pas en de réponse

quant aux garanties je crois offrir les meilleures en disant que je payerais la somme entière après la régularisation du contrat Mr Guérin je pense pourrait se contenter de cela.

remercier Mr Bourgeon faites lui part de ma résolution et si vous inutile de la transmettre à Mr Guérin nous en resterons là mais j'ai besoin d'être fixé pour le parti que j'ai à prendre de mon coté. vous me direz donc aussitôt ce qui en est

j'oubliais de vous dire qu'à ce prix je ne tiens pas qu'il soit fait de réserve pour arbres ou toute autre chose en achetant je veux jouir immédiatement de la chose dans l'état où elle se trouve, et sans tenir à mettre Mr Guérin en frais deux argent je tiens à ce que dans le cas où la contenance serait deux centiares en moins de 62 a 9 ca 60 que cette différence vienne en réduction du prix

j'estime rester inconnu dans cette offre mais Mr Bourgeon peut faire connaître ce qui est vous savez faite de cela ne vous gêne en rien

recevez mes amitiés

Guérin

14 mai 1846

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/33939?context=pdf